Forêts, Faune et Parcs Québec 🖼 🛤

FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE SATISFACTION DES DÉLEGUÉS

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

IDENTIFICATION DE LA FICHE					
Fiche	6.01A – SATISFACTION DES DÉLÉGUÉS				
Enjeu	La participation des différents acteurs à la gestion des ressources et à l'harmonisation des usages				
Objectif	Assurer la satisfaction des participants dans les processus de participation et d'harmonisation				
Indicateur	Taux de satisfaction annuel des délégués lors des comités de travail des TLGIRTs				
Cible	S.O.				
Unité d'aménagement	024-71, 025-71 et 027-51				

DESCRIPTIF

Description de l'enjeu

Le ministre a la responsabilité d'élaborer la planification forestière, en collaboration avec la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Cette table est mise en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier sur le territoire public. Les participants à la table identifient les principaux enjeux relatifs à leurs intérêts et à leurs préoccupations et recherchent des solutions pour que le Ministère les prenne en compte dans la planification forestière.

Le document du MFFP « Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré » présente le rôle et l'apport de la TLGIRT dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI).

La planification forestière, composée des plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels, doit être élaborée de façon cohérente avec les orientations gouvernementales (stratégie d'aménagement durable des forêts, plan d'affectation du territoire public, etc.). La TLGIRT assure un processus de concertation afin de formuler des recommandations à soumettre au ministre, dans le cadre de l'élaboration des PAFI. Ce processus réunit les personnes et organismes concernés, y compris le Ministère, pour chaque unité d'aménagement ou regroupement d'unités d'aménagement. Ce processus continu de concertation facilite la prise en compte par le Ministère des intérêts et des préoccupations des participants à la TLGIRT, dès le début de la planification forestière et tout au long de celle-ci. La prise en compte des recommandations de la TLGIRT par le Ministère ne signifie pas que celui-ci les intègre systématiquement dans les PAFI.

La TLGIRT propose au Ministère un ensemble d'enjeux définis à partir des intérêts et des préoccupations des participants à la table. La TLGIRT permet également de trouver des solutions afin de concilier des intérêts parfois divergents entre les participants. Les enjeux, comme les solutions, sont transmis au Ministère sous forme de recommandations. Le Ministère décide des éléments qui sont retenus, en tout ou en partie, ou qui pourraient ne pas être intégrés dans la planification forestière. Le PAFI est ensuite retourné à la TLGIRT afin d'informer les participants des éléments intégrés et des décisions prises.

La TLGIRT est un lieu d'échanges visant la prise en compte des intérêts et des préoccupations des participants à l'échelle du territoire de celle-ci. Les acteurs qui ont des intérêts particuliers au regard de la planification forestière, mais qui ne concernent pas les enjeux discutés à la TLGIRT, peuvent les faire valoir au Ministère par d'autres mécanismes. La consultation du public et des communautés autochtones concernées constitue l'un de ces mécanismes.



TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

Afin d'évaluer la satisfaction des délégués du comité de travail à participer aux travaux de la TLGIRT, ceux-ci seront sondés de deux façons :

À chaque rencontre du comité de travail de la TLGIRT :

Un formulaire d'évaluation est distribué aux délégués lors de chaque rencontre par le coordonnateur de la TLGIRT. À la fin de la réunion, les délégués sont invités à remplir le sondage de satisfaction et le remettre au coordonnateur pour compilation.

Ce formulaire, dans lequel l'anonymat des répondants est garanti, comprend huit questions, divisées en quatre blocs, permettant de quantifier et de qualifier la satisfaction en fonction des éléments suivants:

Bloc A : L'ambianceBloc B : Le contenu

Bloc C : Le fonctionnementBloc D : La satisfaction globale

Les réponses et commentaires reçus pour le sept premières questions serviront au comité de coordination locale afin de confirmer ou d'ajuster le déroulement (ambiance, contenu et fonctionnement) des prochaines rencontres du comité de travail.

L'unique question du bloc D servira à mesurer l'indicateur retenu pour la fiche enjeu solution (FES) soit le « Taux de satisfaction annuel des délégués lors des comités de travail des TLGIRTs ».

Sondage annuel (bilan)

Une fois par année, à la dernière rencontre du comité de travail, un sondage prenant la forme d'un tour de table permettra aux délégués d'exprimer leurs commentaires pour la saison en ciblant les points forts, les points à améliorer et les attentes pour la prochaine saison.

Les réponses et commentaires reçus serviront au comité régional de coordination afin de confirmer ou ajuster le déroulement (ambiance, contenu et fonctionnement) de la prochaine saison des TLGIRTs.

Formule : Après chaque rencontre du comité de travail de la TLGIRT, le coordonnateur compilera les résultats de l'évaluation faite par les délégués. Pour la compilation des résultats, les deux premiers choix de réponse sont regroupés et sont considérés comme « satisfaisant ». :

Réponse : Bloc D : La rencontre a été satisfaisante	Regroupement
Tout à fait d'accord	Satisfaisante
D'accord	
En désaccord	Insatisfaisante
Pas du tout satisfait	

Taux de satisfaction (%) = Somme des sondages « Tout à fait d'accord » + « D'accord » X 100 Nombre total de sondage

L'indicateur retenu, soit le taux de satisfaction annuel, sera calculé par la moyenne des évaluations des rencontres régulières du comité de travail.



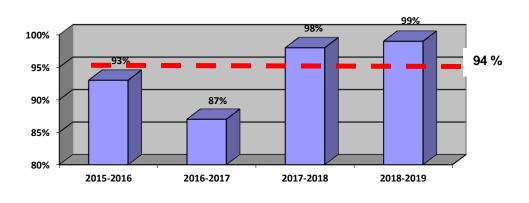
TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

État initial de l'indicateur

Pour définir un état de référence, ce sont les résultats des sondages des rencontres des quatre dernières années pour la question #11 (La rencontre a été :) qui sont utilisés. La satisfaction est calculée par le regroupement des réponses « très satisfaisante » et « satisfaisante ».

Bloc de questions	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Moyenne
Question 11 : La rencontre a été ?	93%	87 %	98 %	99 %	94 %





TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

SOLUTION ET MOYEN DE MAÎTRISE

Moyen de maîtrise

À la fin de chaque rencontre du comité de travail de la TLGIRT, un sondage, comportant huit questions, permet d'évaluer la satisfaction des délégués.

Une fois par année, un tour de table est fait à la dernière rencontre de la saison afin de dresser un bilan de la saison (points positifs, points négatifs et attentes pour la prochaine saison).

Méthodologie du suivi

Après chaque rencontre du comité de travail de la TLGIRT, le comité local de coordination analysera les évaluations et commentaires reçus, pour les blocs A, B et C, afin de trouver et d'appliquer des solutions pour améliorer le fonctionnement de la rencontre suivante.

Une fois par année, après la saison de la TLGIRT, le comité régional de coordination analysera les commentaires formulés lors du tour de table (points positifs, points négatifs, attentes pour la prochaine saison) afin de trouver et d'appliquer des solutions pour améliorer le fonctionnement de la prochaine saison.

<u>Saison de mise en œuvre</u> : Le formulaire d'évaluation révisé de la satisfaction des délégués du comité de travail de la TLGIRT entrera en vigueur pour la saison 2019-2020.

RESPONSABILITÉS				
Fiche enjeu-solution préparée par :	Comité régional de coordination des TLGIRTs – Région 02			
Professionnel responsable de la fiche :	Steeve Coulombe, ing.f., UG de Rivière-Péribonka			
Approbation du / des	Nom(s) Date			
gestionnaire(s) responsable(s) :	Benjamin Martin, chef de l'UG de Rivière- Péribonka	1 ^{er} décembre 2019		
Adhésion des partenaires :	TLGIRT : Lac St-Jean	24 octobre 2019		

Forêts, Faune et Parcs Québec **

FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE SATISFACTION DES DÉLEGUÉS

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

ANNEXES

Annexe 1 : Les questions du sondage :

Bloc A: Ambiance des rencontres

- 1. Les échanges sont respectueux
- 2. La rencontre est interactive

Bloc B: Contenu des rencontres

- 3. Le temps consacré aux sujets est approprié
- 4. L'information livrée est vulgarisée
- 5. La documentation remise est adéquate

Bloc C : Fonctionnement

- 6. Les règles sont respectées
- 7. La rencontre a contribuée au mandat de la table qui est : « la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier. »

Bloc D: Satisfaction globale

8. La rencontre a été satisfaisante

Historique de l'indicateur					
Version / Date	Actions	Date	Sections modifiées	Commentaires	
1.0	Adoption de la fiche	6 juin 2014		TLGIRT	
1.1	Fusion des UA	1 ^{er} septembre 2018	UA	Ajouter en filigrane pour indiquer que cette FES doit être révisée par la TLGIRT saison 2018-2019	
2.0	Révision complète	CT du 24 octobre 2019	Toutes	Formulaire d'évaluation révisé, FES centrée sur la satisfaction des délégués	



TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	